

INTRODUCTION

L'ORGANISATION DE L'ESPACE

ET L'ARMATURE TERRITORIALE DU SCoT

Table des matières

1.	Un espace vécu, inscrit dans une démarche de planification.....	4
1.1.	Un territoire particulièrement vaste et « diverse ».....	4
1.2.	Un territoire vécu.....	5
1.3.	Un territoire inscrit dans une démarche de planification territoriale régionale	6
2.	Un espace peu urbanisé mais structuré.....	8
2.1.	Un espace du quotidien étendu et assez homogène.....	8
2.2.	Un espace localement urbanisé et parfois dense.....	9
2.3.	Une armature urbaine qui structure le territoire	11

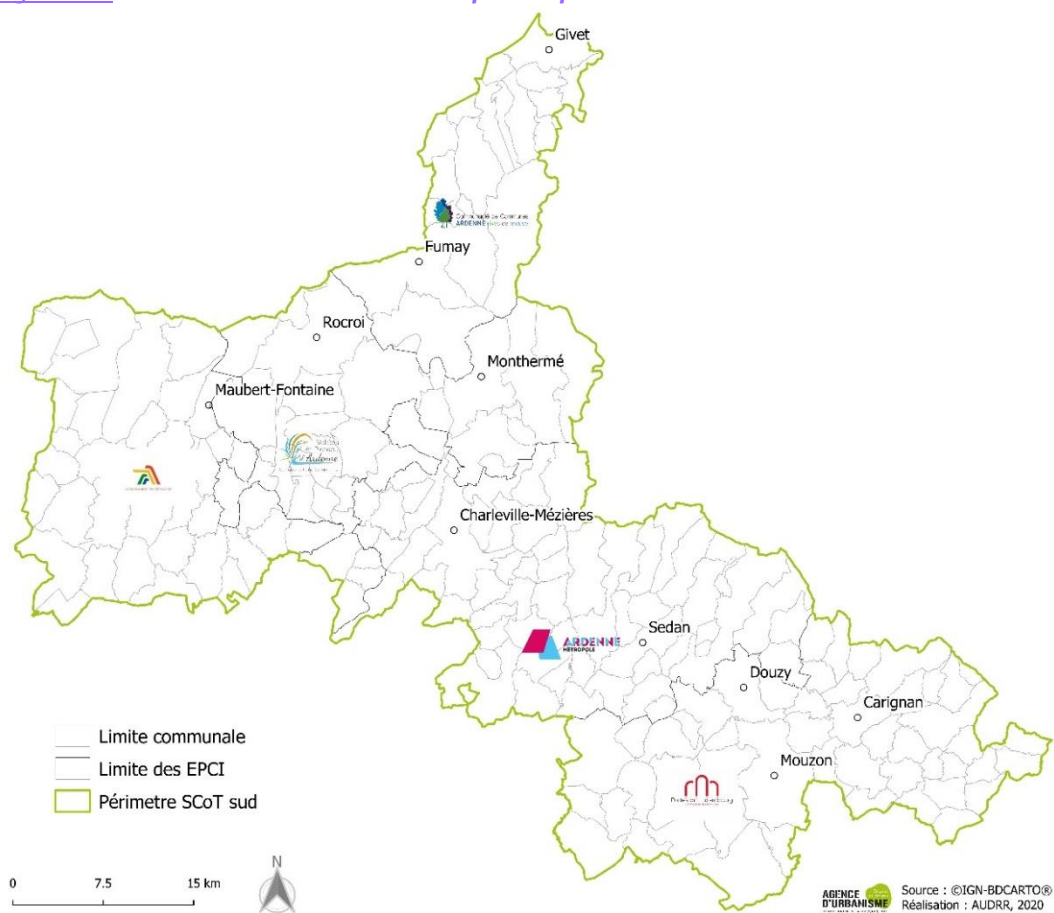
1. UN ESPACE VECU, INSCRIT DANS UNE DEMARCHE DE PLANIFICATION

1.1. Un territoire particulièrement vaste et « diverse »

Le périmètre du SCoT définit par l'arrêté préfectoral n°2018-499 s'étend à travers les 5 collectivités territoriales suivantes :

- La Communauté de Communes Ardennes Thiérache
- La Communauté de Communes Portes du Luxembourg,
- La Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne,
- La Communauté de Communes Ardenne, Rives de Meuse,
- La Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.

Figure 0.1 Les collectivités territoriales qui composent le SCoT

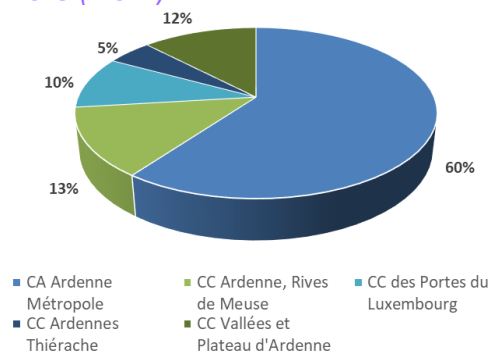


Avec 195 communes en 2023 et plus de 201 000 habitants en 2019 (INSEE), le SCoT couvre près de la moitié du département, à travers une surface de près de 2 300 km². Ce vaste territoire abrite environ 3 habitants du département sur 4, ce qui le place au cœur des Ardennes Françaises.

Si près de 2/3 des habitants résident au sein de l'agglomération d'Ardenne Métropole, ils sont plus de 80 000 à occuper les 4 communautés de communes citées préalablement et sont nombreux à pouvoir profiter d'une qualité de vie conditionnée par la diversité et la spécificité des paysages qui les composent.

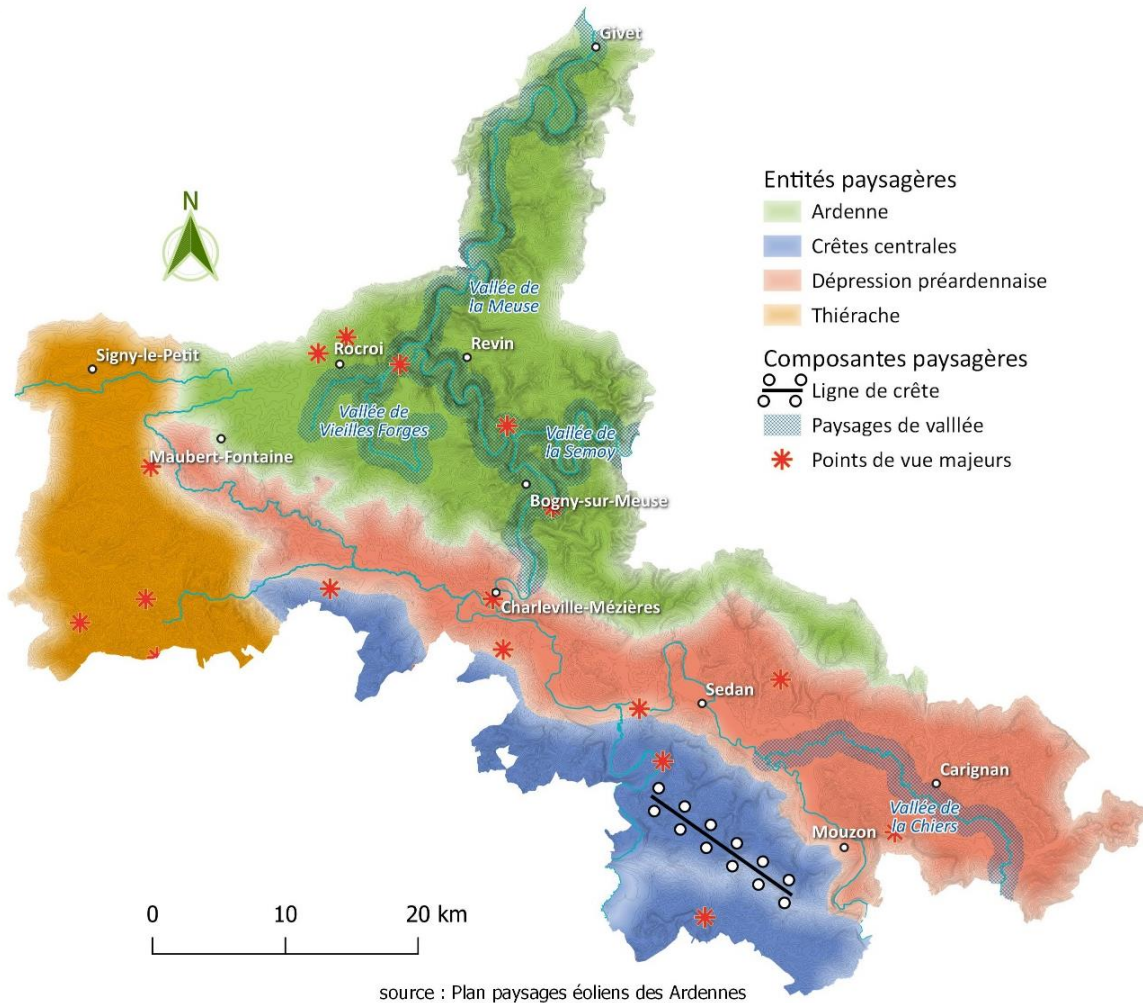
En effet, 4 entités paysagères (Cf. partie 6 du diagnostic « paysages et patrimoines ») – à cheval sur les 5 collectivités territoriales qui composent le SCoT – offrent un cadre de vie et un rapport à l'espace tout à fait unique aux habitants :

Figure 0.2 Répartition de la population en 2019 (INSEE)



- Le plateau de l'Ardenne, ses vallées et ses milieux naturels,
- La dépression pré-ardennaise où la place de l'eau est prépondérante,
- Les crêtes pré-ardennaise, entre prairies, parcelles cultivées et collines boisées.
- La Thiérache et ses paysages bucoliques avec des vallons pâturés et arborés.

Figure 0.3 Les secteurs paysagers du SCoT



Aussi, au-delà des périmètres institutionnels qui découpent le territoire, sa richesse paysagère, patrimoniale, architecturale et culturelle (Cf. partie 6 du diagnostic « paysages et patrimoines ») conditionne les divers quotidiens de ses habitants de même que les atouts de son attractivité.

Jouant à la fois le rôle de fortifications naturelles à l'échelle de l'histoire humaine mais aussi de ciment d'un riche passé commun, la Meuse serpente à travers ces différentes entités paysagères, des collines des Portes du Luxembourg, vers le Plateau Ardennais et ses vallées encaissées, en passant par la dépression pré-ardennaise.

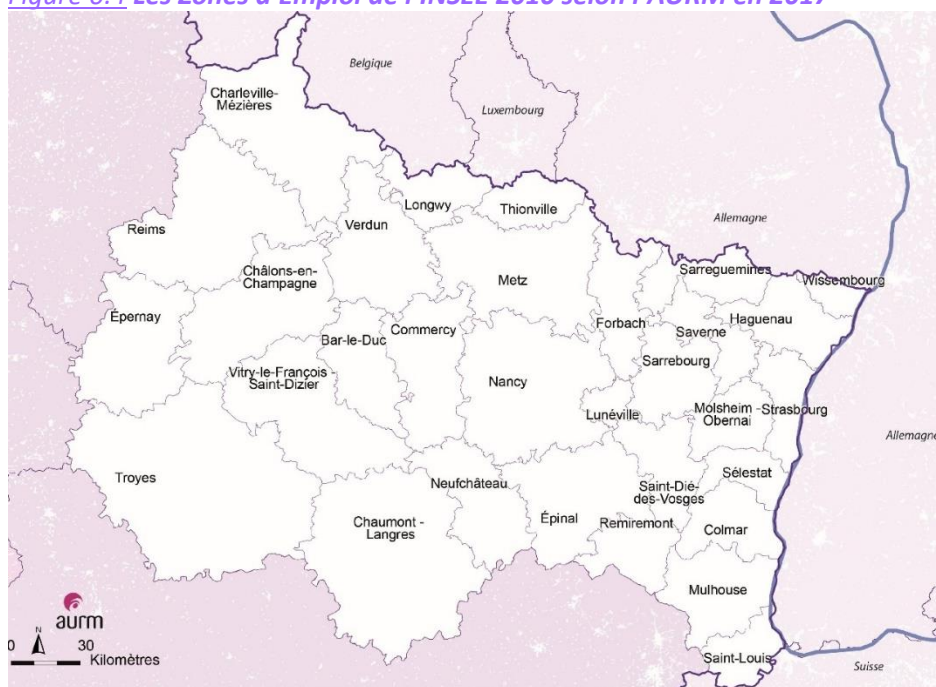
Cette « armature » naturelle, témoin des différentes révolutions économiques qui ont touché l'histoire récente, marque profondément le territoire et son identité. Elle scelle ainsi les différents paysages et espaces vécus par les habitants du SCoT, que ce soit à travers son lit majeur ou ses affluents.

1.2. Un territoire vécu

Environ 90% de la population active habite et travaille au sein du périmètre que constitue le SCoT d'après l'INSEE en 2016. Une particularité qui fait de celui-ci un territoire à part entière, un espace du quotidien et cohérent aux yeux des habitants.

La définition des Zones d'Emploi par l'INSEE en 2010 (espaces géographiques à l'intérieur desquels la plupart des actifs résident et travaillent) confirme d'ailleurs ce constat, puisque son périmètre (carte ci-dessous) correspond très fortement à celui du territoire du SCoT.

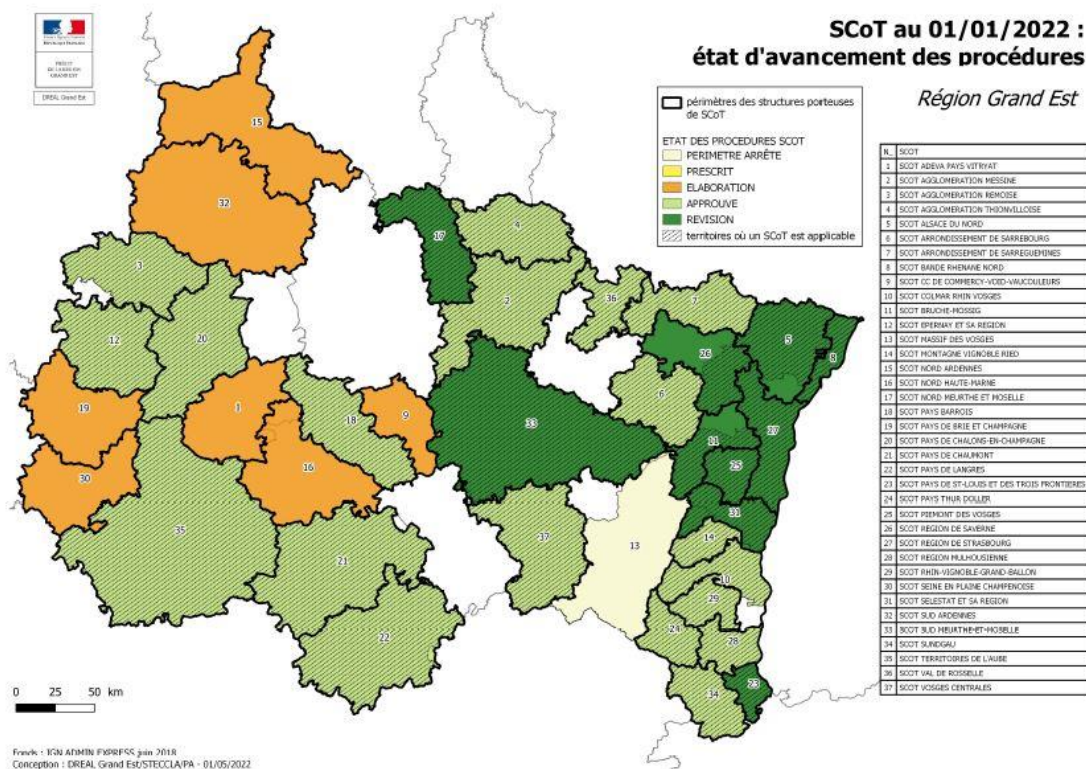
Figure 0.4 Les Zones d'Emploi de l'INSEE 2010 selon l'AURM en 2017



1.3. Un territoire inscrit dans une démarche de planification territoriale régionale

Situé entre les Ardennes Belges au Nord, la Lorraine et son sillon à l'Est, l'Aisne à l'Ouest et la Métropole rémoise au Sud, le Syndicat Mixte Nord Ardennes a initié l'élaboration de son SCoT et fait ainsi partie des 37 périmètres de SCoT recensés au niveau régional, dont 7 sont en cours d'élaboration en 2022.

Figure 0.5 Les SCoT du Grand Est selon la DREAL en 2022



À l'échelle régionale, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité Territoriale (SRADDET) a préfiguré une armature urbaine fonctionnelle dont il est prévu qu'elle soit déclinée localement et dont les polarités et leurs fonctions de centralités doivent être renforcées.

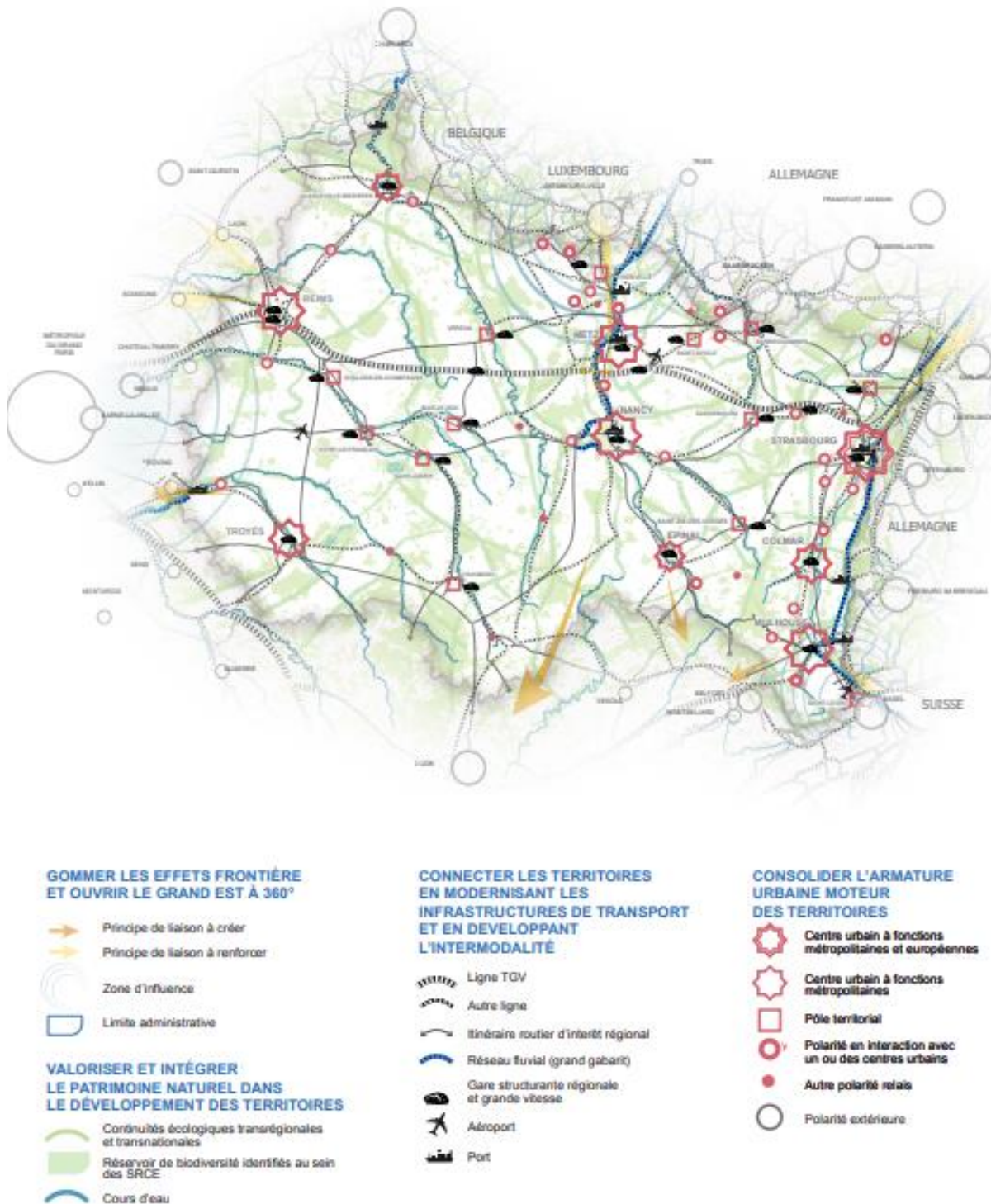
Celle-ci s'inscrit dans la proposition de typologie suivante :

- **Centre urbain à fonctions métropolitaines et européennes**, hébergeant plus de 400 000 habitants, et irrigant son territoire par un ensemble complet de services, infrastructures et activités métropolitaines et européennes (institutionnelles européennes et diplomatiques, économiques, de services, de formations, de santé et de technologies médicales, numériques, résidentielle, culturelle, etc.).
- **Centres urbains à fonctions métropolitaines**, regroupant plus de 50 000 habitants et irrigant leur territoire par un ensemble complet de services, infrastructures et activités métropolitaines (économique, de services, de formations, résidentielle, culturelle, etc.) ;
- **Pôles territoriaux** (plus de 10 000 habitants et plus de 7 000 emplois) offrant à leur territoire un panel important de fonctions urbaines ;
- **Polarités en interaction avec un ou des centres urbains**, qui concentrent également plus de 10 000 habitants mais se caractérisent par de nombreux échanges avec au moins un centre urbain à fonctions métropolitaines;
- **Autres polarités regroupant au moins 5 000 habitants** qui proposent des services et structurent principalement les territoires ruraux éloignés des grands centres urbains.

Selon la carte synthétique du SRADDET, le territoire transfrontalier du SCoT Nord Ardennes est de ce fait constitué d'une « polarités en interaction avec un ou des centres urbains » (Sedan), ainsi que d'un « centre urbain à fonctions métropolitaines » (Charleville-Mézières).

Ces 2 polarités majeures qui structurent le territoire Nord Ardennais au yeux SRADDET sont toutes deux connectées à la fois dans un axe Est/Ouest (ferré) avec la Picardie et le Sillon Lorrain, et dans un axe Nord-Est/Sud-Ouest (ferré, fluvial, routier) avec la Belgique et Charleroi Métropole, ainsi que « le triangle Marnais » composé de Reims, Châlons-en-Champagne et d'Épernay, puis plus loin, l'Île de France.

Figure 0.6 Carte de synthèse extraite du SRADET



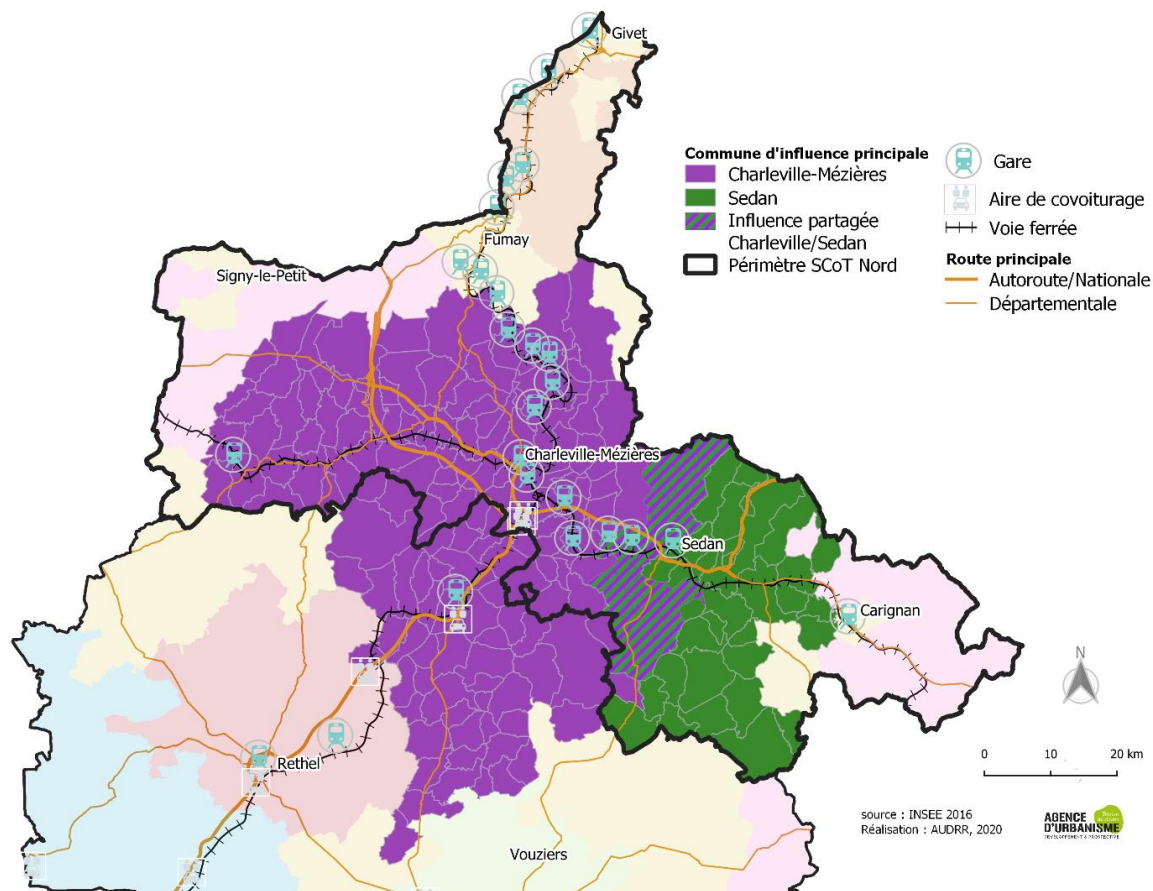
2. UN ESPACE PEU URBANISÉ MAIS STRUCTURÉ

2.1. Un espace du quotidien étendu et assez homogène

L'analyse du territoire par « bassins de vie », comme exposé dans le chapitre « Déplacements et mobilités » du diagnostic et rappelée ci-dessous, apporte un regard objectif sur le quotidien des habitants du SCoT et permet d'approcher la structuration de son territoire.

Construits à partir de données statistiques sur les migrations domicile-travail, ces bassins de vie témoignent des larges « zones d'influence » des principales polarités qui composent le territoire, à travers les trajets quotidiens des actifs, entre leur logement et leur travail.

Figure 0.7 Les « bassins de vie » du SCoT Nord Ardenne



Commune de destination d'au moins 40% des actifs. Pour plus de clarté, les communes sont regroupées par zone d'influence. Source : INSEE 2016. Traitement AUDRR.

Outre le rayonnement du SCoT au-delà de son propre périmètre, en ressort que le quotidien des Nord Ardennais s'articule très majoritairement autour de 2 grands bassins de vie que sont Charleville-Mézières et Sedan, eux même en partie imbriqués. Les secteurs septentrionaux du SCoT étant tournés vers des bassins de vies plus locaux, que ce soit autour de Signy-le-Petit sur l'Ouest du territoire en Thiérache, autour de Carignan sur l'Est, ou au sein de la pointe de Givet sur le Nord.

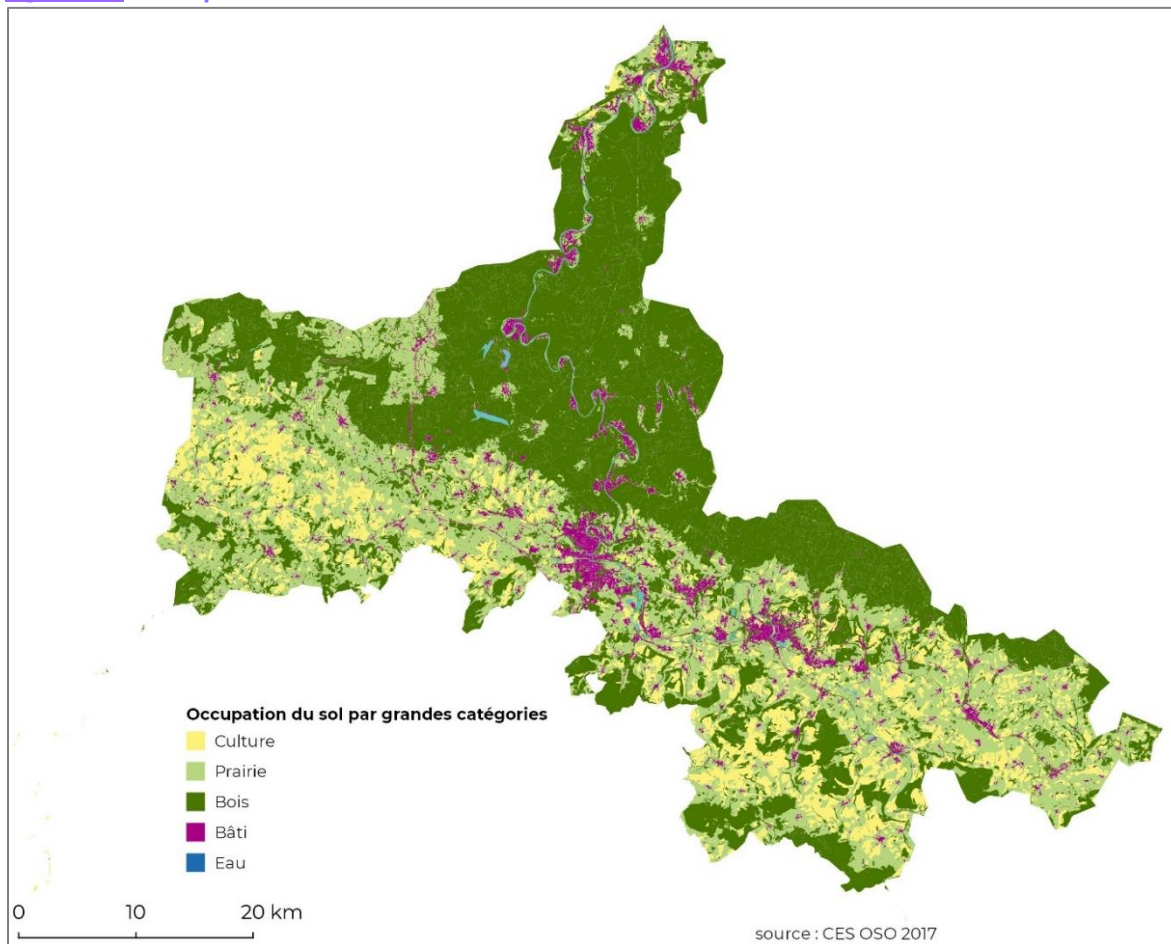
Cette approche démontre que si les spécificités du territoire sont nombreuses au regard de ses particularités culturelles, paysagères et patrimoniales, le rapport à l'espace de ses habitants, notamment à l'occasion de leur déplacements pendulaires, reste largement partagé.

2.2. Un espace localement urbanisé et parfois dense

La majeure partie du SCoT étant recouverte par les bois (46%), les prairies (39%) ou les cultures (11%), seul 4% des sols sont considérés comme « urbanisés » selon CES OSO en 2017.

Si ce territoire est chargé d'histoire et de culture, l'homme n'a laissé qu'une faible empreinte en matière d'urbanisation, la place de la nature restant au cœur du mode de vie ardennais.

Figure 0.8 L'occupation du sol en 2017



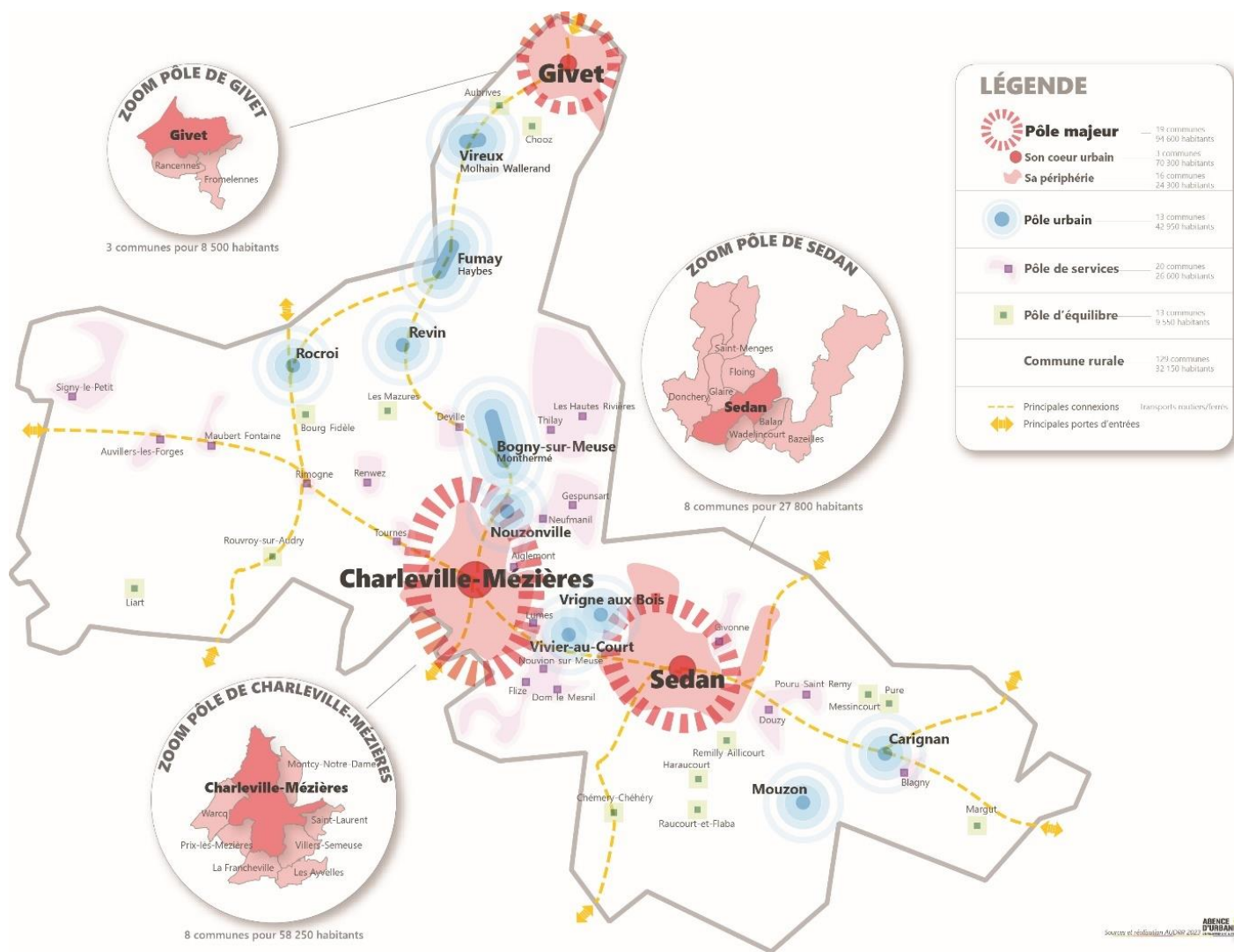
Comme exposé sur le schéma ci-contre de même que sur la carte plus précise de densité de population ci-après, les lieux de vies se concentrent ainsi majoritairement le long des axes de transports, des cours d'eau et dans les vallées, principalement le long de la Chier, de la Meuse, de la Semoy ou de la Sormone.

Figure 0.9 Une 1^{ère} grille de lecture du territoire



- Le nombre moyen annuel de logements commencés entre 2008 et 2017 (SITADEL),
- La construction moyenne annuelle 2008-2017 pour 1 000 logements existants en 2017 (SITADEL/INSEE)
- La part de logements individuels dans la production nouvelle totale (SITADEL 2017),
- Le nombre d'équipements (INSEE-BPE 2018),
- Le classement INSEE des communes selon leur taux d'équipements (INSEE-BPE 2018),
- Le nombre d'écoles maternelles/élémentaires,
- Le nombre de collèges,
- Le nombre de lycée.

Figure 0.11 L'armature territoriale du SCoT



La typologie proposée et concertée aboutit à une hiérarchisation en 5 niveaux des communes qui composent le territoire du SCoT.

1^{er} niveau – Les pôles majeurs :

Les 3 « pôles majeurs » du territoire sont des ensembles urbains organisés à partir d'un cœur urbain, à savoir la commune centre la plus peuplée, ainsi que de sa périphérie, c'est-à-dire les communes en continuité urbaine dont une part élevée d'actifs travaillent dans la commune centre.

Représentant plus de 58 000 habitants en 2016, le cœur urbain de Charleville-Mézières et les 7 communes périphériques que sont Montcy-Notre-Dame, Saint-Laurent, Villers-Semeuse, Les Ayvelles, La Francheville, Prix-les-Mézières et Warcq, forment le pôle majeur de Charleville-Mézières. Avec 28 000 habitants, le pôle majeur de Sedan est quant à lui constitué de son cœur urbain (Sedan), et de 7 communes périphériques que sont Floing, Balan, Bazeilles, Wadelincourt, Saint-Menges, Glaire et Donchery.

Enfin, le pôle majeur de 8 500 habitants de Givet est constitué de son cœur urbain (Givet) et de ses 2 communes périphériques de Rancennes et de Fromelennes.

Ces 3 pôles majeurs regroupent ainsi près de 95 000 habitants, soit près de la moitié de la population du SCoT, au sein d'ensembles urbains parmi les plus denses du Grand Est, entre 207 et 418 habitants au km².

Véritables locomotives du territoire, ils concentrent logiquement les équipements et l'activité économique, puisqu'on y recense 56% des établissements économiques, 62% de l'emploi, 53% des équipements (tous types confondus selon l'INSEE-BPE 2018) , 1/3 des écoles élémentaires et des collèges, et 80% des lycées. Le diagnostic du SCoT, dans son chapitre « Prévision démographiques et besoins en logements », démontre également qu'il s'agit des secteurs où le parc de logements reste le plus diversifié, ce qui fait probablement des pôles majeurs des espaces privilégiés dans le parcours résidentiel des habitants et les principales portes d'entrées du territoire pour les nouveaux arrivants.

2^{ème} niveau – les pôles urbains :

Au nombre de 10 et représentant environ 43 000 habitants, les « pôles urbains » du territoire sont composés des communes de Revin, de Rocroi, de Nouzonville, de Vrine aux Bois, de Vivier-au-Court, de Mouzon et de Carignan. De par leurs proximités géographiques, une continuité urbaine et de fortes complémentarités historiques, les communes de Vireux-Wallerand et de Vireux-Molhain forment un pôle urbain, au même titre que les communes de Fumay et de Haybes, ou encore de Bogny-sur-Meuse et de Monthermé.

Les 13 communes concernées abritent plus d'1/5^{ème} de la population locale en 2016, dans une densité de population qui reste particulièrement élevée, supérieure à 170 habitants au km².

Si les pôles urbains concentrent nécessairement une part élevée des différents équipements et emplois disponibles sur le SCoT (20% des équipements, 21% des collèges, 20% de l'emploi), ils semblent moins attractifs sur le plan immobilier avec seulement 16% de la production neuve entre 2008 et 2017. Pour autant, au vue des éléments traités à travers le diagnostic, leur parc reste assez diversifié, ce qui les conforte dans leur vocation à accueillir différents types de ménages.

Figure 0.12 Zoom sur les pôles majeurs

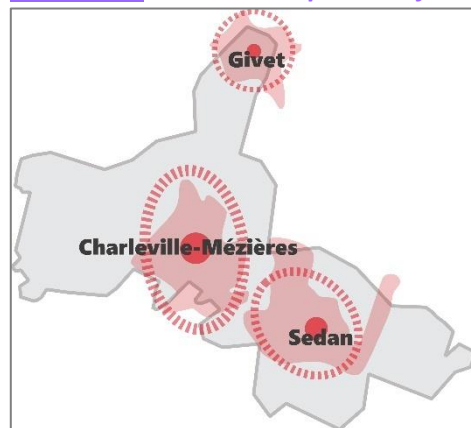
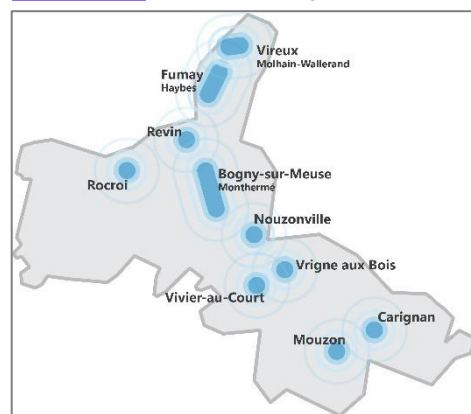


Figure 0.13 Zoom sur les pôles urbains

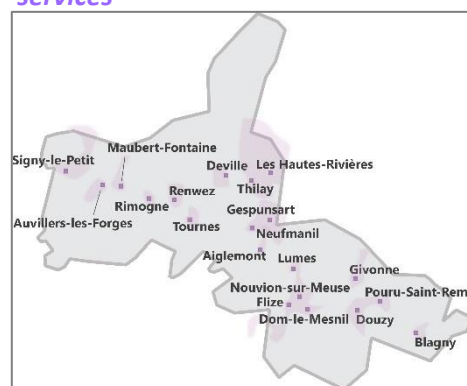


3^{ème} niveau – les pôles de services :

20 communes sont retenues comme « pôles de services » à l'échelle du territoire du SCoT. Avec plus de 26 000 habitants au total, il s'agit des communes de Signy-le-Petit, Auvillers-les-Forges, Maubert-Fontaine, Rimogne, Renwez, Tournes, Deville, Thilay, Les Hautes-Rivières, Gespunsart, Neufmanil, Aiglemont, Lumes, Nouvion-sur-Meuse, Flize, Dom-le-Mesnil, Givonne, Douzy, Pouru-Saint-Remy, et Blagny.

Avec 13% de la population locale et une densité plus faible de 125 habitants au km², ces communes au rayonnement plus local regroupent 11% des établissements économiques, 12% des équipements, 36% des maternelles et écoles élémentaires, 44% des collèges et 11% des lycées. Elles jouent ainsi davantage le rôle de « relais économique » offrant un accès aux principaux services, auprès de la population local et des communes rurales alentours.

Figure 0.14 Zoom sur les pôles de services



4^{ème} niveau – les pôles d'équilibre :

Les « pôles d'équilibre » sont au nombre de 13 et regroupent environ 10 000 habitants.

Parmi-eux, on retrouve les communes d'Aubrives, de Chooz, de Les Mazures, de Bourg-Fidèle, de Rouvroy-sur-Audry, de Liart, de Messincourt, de Pure, de Remilly-Aillicourt, de Haraucourt, de Raucourt-et-Flaba, de Chémery-Chéhéry et de Margut.

Avec seulement 5% de la population, une densité assez faible d'environ 60 habitants au km², ces communes jouent néanmoins un rôle local essentiel pour les secteurs ruraux qui les entourent, leur permettant un accès à plus de 320 équipements et 7% des écoles maternelles et élémentaires.

Figure 0.15 Zoom sur les pôles d'équilibre



5^{ème} niveau – les communes rurales :

Avec plus de 32 000 habitants du SCoT, les communes rurales (129) correspondent à l'ensemble des communes n'appartenant pas aux 4 premiers niveaux de l'armature décrits ci-dessus, à la densité de population plus faible (40 habitants au km²), au faible nombre d'emplois et d'équipements.